



31 DEC 2025

DECISION N°40/DA/FEICOM/DG DU

Pour l'acquisition des licences et des certificats pour le système d'information du FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N°40/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE** Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU la Demande de Cotation N°013/DC/FEICOM/CIPM/2025 du 20 novembre 2025 relative à l'acquisition des licences et certificats pour le système d'information du FEICOM.

D E C I D E:

Article 1er : La société LUMINEX SARL, TEL : 698 280 334/675 660 023, E-MAIL : luminexltd@gmail.com est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres cité supra, pour le montant de vingt-sept millions deux cent quarante-huit mille sept cent quarante-quatre (27 248 744) FCFA CFA TTC. Elle compte exécuter la prestation dans un délai de dix-neuf (19) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la lettre - commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

[31 DEC 2025]

Fait à Yaoundé, le

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



Philippe Camille Oka
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE